

1 INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE

Services aux Autochtones Canada (SAC), Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI), examine actuellement le processus d'approvisionnement pour les services pharmaceutiques dans la région du Manitoba. Le Canada recherche une solution économique et rentable pour ce service.

Une consultation auprès des intervenants est en cours avant le renouvellement du service en 2020 afin de vérifier la validité de l'actuelle approche en matière d'approvisionnement, d'explorer de nouvelles méthodes de prestation de services, d'identifier les problèmes et les préoccupations et d'aider à optimiser et normaliser le processus. L'engagement des intervenants aidera le Canada (le Canada faisant référence à la SAC, la DGSPNI) à élaborer une stratégie pour répondre aux besoins continuels en matière de services.

1.2 OBJECTIFS DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

La présente demande de renseignements (DDR) vise à motiver les intervenants à :

- explorer les options de service;
- échanger des informations concernant leurs besoins ou préoccupations respectifs concernant l'approvisionnement en services pharmaceutiques par le gouvernement du Canada dans la région du Manitoba; et
- déterminer s'il existe des possibilités de modifier la prestation des services pharmaceutiques dans la région du Manitoba pour fournir une plus grande valeur et un meilleur service.

1.3 NATURE DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Cette DDR ne constitue pas une demande de soumissions et ne donnera pas lieu à l'attribution d'un contrat et ni la création d'une liste de fournisseurs. Par conséquent, les fournisseurs potentiels des biens et services, tels que décrits dans la présente DDR, ne devraient pas affecter de biens ou des installations, ni allouer de ressources, à la suite de toute information contenue dans cette DDR. Un fournisseur potentiel ne sera pas empêché de participer à un processus d'approvisionnement futur, peu importe s'il répond ou non à cette DDR. De plus, cette DDR ne se traduira pas nécessairement par l'achat de tout service décrit. Elle est simplement destinée à solliciter des commentaires sur son contenu.

Nulle disposition de la présente DDR ne saurait être interprétée comme un engagement du Canada. Le Canada peut utiliser toute information non exclusive obtenue dans le cadre de cet examen pour la préparation des exigences futures.

2 INSTRUCTIONS POUR RÉPONDRE À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

2.1 CONTENU DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Cette DDR comprend les documents suivants :

- a) Une description du service et des options de prestation des services (annexe A),
- b) Formulaire de questions/réponses de l'industrie (annexe B).

2.2 EN RÉPONSE À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

a) Questionnaire

Les répondants sont invités à remplir le questionnaire et à envoyer leurs réponses par courriel à Sandra.Chrapun@Canada.ca.

b) Informations ou commentaires supplémentaires

De plus, les répondants sont encouragés à faire parvenir leurs commentaires, préoccupations ou recommandations en envoyant un courriel à Sandra.Chrapun@Canada.ca. Les répondants devraient expliquer les hypothèses exprimées dans leurs soumissions.

En fournissant les informations ou les commentaires supplémentaires, les répondants sont invités à inclure le titre « Réponse à la DDR - Services pharmaceutiques » dans la ligne d'objet de leur courriel.

c) Date limite pour soumettre des réponses

Tous ceux qui sont intéressés à soumettre une réponse à cette DDR sont invités à soumettre leurs commentaires avant la date limite indiquée sur la page de couverture de la présente Demande de renseignements.

2.3 TRAITEMENT DES RÉPONSES

a) Utilisation des réponses

Le Canada a l'intention d'utiliser ces réponses pour élaborer une stratégie d'approvisionnement pour le renouvellement des services pharmaceutiques dans la région du Manitoba. Le Canada examinera toutes les réponses reçues à la date limite de la DDR. Cependant, le Canada peut, à sa discrétion, examiner les réponses reçues après la date limite de la DDR.

b) Équipe de révision

Une équipe de révision composée de fonctionnaires publics représentant la DGSPNI sera chargée d'examiner les réponses reçues. Le Canada se réserve le droit d'engager des consultants indépendants ou d'utiliser les ressources du gouvernement qu'il juge nécessaires pour examiner toute réponse. Tous les membres de l'équipe de révision ne vont pas nécessairement examiner toutes les réponses.

c) Confidentialité

Les répondants doivent clairement préciser si une partie de leur réponse sera considérée comme exclusive ou confidentielle. Le Canada traitera ces parties de la réponse conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*.

d) Activités de suivi

En vertu de son seul pouvoir discrétionnaire, le Canada peut :

- Contacter les répondants avec un suivi de questions complémentaires ou pour obtenir des éclaircissements sur tout aspect de la réponse.
- Convoquer tous les répondants ou une partie des répondants afin de discuter de tout aspect d'une réponse.

Si le Canada demande à un ou à plusieurs des répondants de se réunir pour discuter de leur réponse, leur présence sera facultative et la participation sera à la charge du répondant.

2.4 ENQUÊTES

Bien que ce n'est pas une demande de soumissions, le Canada ne répondra pas nécessairement par écrit concernant les enquêtes. Toutefois, pour toute question concernant la présente DDR, les répondants peuvent envoyer un courriel à Sandra.Chrapun@Canada.ca.

2.5 COÛTS DES RÉPONSES

Le Canada ne remboursera pas les dépenses engagées par les répondants pour répondre à cette DDR.

2.6 LANGUES OFFICIELLES

Les réponses à cette DDR peuvent être soumises dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

3. APERÇU D'UNE STRATÉGIE DE DEMANDE DE SOUMISSIONS POSSIBLE

3.1 PROCHAINES ÉTAPES

Une fois que tous les commentaires ont été analysés, le Canada peut les utiliser pour formuler une stratégie d'approvisionnement en services pharmaceutiques de la région du Manitoba.

4. Responsable des achats de CANADA

Sandra Chrapun
Spécialiste principale en approvisionnements
Services aux Autochtones Canada
Winnipeg (Manitoba) R3C 4W1

Courriel : Sandra.Chrapun@Canada.ca
Tél. : 204-984-2314

Annexe A – À titre d'information : Description des services et des options de prestation des services :

Description des services :

La Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Services aux Autochtones Canada pour la région du Manitoba a souligné la nécessité de fournir un soutien pharmaceutique et la distribution de produits et de services pharmaceutiques à l'équipe de la DGSPNI, aux professionnels de la santé et aux patients, aux postes de soins infirmiers éloignés dans les communautés des Premières Nations du Manitoba, tout en respectant un budget et les délais de livraison. L'objectif de ces exigences est de :

- a) Fournir une expertise pharmaceutique, des services de soutien et une éducation aux professionnels de la santé. (par exemple, les conseils concernant les préparations intraveineuses, les interactions médicamenteuses, l'examen des profils pharmaceutiques, etc.)
- b) Devenez fournisseur de l'équipement pour les postes de soins infirmiers comprenant, entre autres, des produits composés, des stupéfiants et des substances réglementées à expédier aux postes de soins infirmiers (au besoin).
- c) Entreposez et fournissez des médicaments pour le programme antituberculeux en fonction de l'évolution de la situation.
- d) Assurer la distribution des médicaments et des produits spécifiques au client du SSNA directement au client lorsque cela est possible.
- e) Fournir un soutien et des fournitures en cas de pandémie (si nécessaire).
- f) Fournir des ressources éducatives à la communauté (ateliers, télésanté, bulletins sur la santé, etc.).

L'entrepreneur sera un fournisseur de médicaments spécifiques aux clients des Services de santé non assurés (SSNA) qui seront expédiés directement aux clients et en utilisant les postes de soins infirmiers comme un endroit d'entreposage seulement dans des circonstances rares et spécifiques.

Ancienne méthodologie d'approvisionnement :

Avant l'attribution d'un contrat pour les services de soutien pharmaceutiques, tout fournisseur était capable de remplir et envoyer des ordonnances aux postes de soins infirmiers et certains fournisseurs envoyaient des remplissages automatiques, ce qui provoquait une surcharge des ordonnances. Aucun soutien n'a été offert par ces fournisseurs et les infirmières sont devenues les pharmaciennes et les techniciennes en pharmacie pour ces communautés.

La mise en œuvre d'un contrat a permis de mieux contrôler la surabondance de médicaments dans la salle de médicaments, les infirmières et les médecins de composer un seul numéro afin de discuter des profils pharmaceutiques, ainsi qu'un soutien complet du pharmacien sur lequel les infirmières et les médecins peuvent faire confiance. À mesure que le contrat évoluait au fil des années, la pharmacie sous contrat avait besoin d'embaucher des agents d'aide communautaire provenant de la communauté pour aider à gérer les salles de médicaments à la place des infirmières. Il a également évolué pour inclure la formation pharmaceutique (par exemple, une formation concernant le diabète, etc.) offerte par le

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS - Services pharmaceutiques

contractant, la fourniture de substances réglementées concernant l'entreposage, la composition de médicaments en pénurie à long terme et la fourniture de médicaments antituberculeux.

À titre d'information, la précédente DDR peut être consultée ici :

<https://buyandsell.gc.ca/procurement-data/tender-notice/PW-17-00777144>

Options de prestation des services :

Option A – Sans contrat; tout fournisseur de services pharmaceutiques peut envoyer des ordonnances au poste de soins infirmiers.

Notes relatives à ce modèle :

- Les infirmières passent moins de temps en effectuant les tâches infirmières à cause du travail nécessaire dans la salle de médicaments et du suivi des prescriptions.
- Pas de services de soutien.
- Pas de service à valeur ajoutée ni de préparation de médicaments en stock (médicaments antituberculeux, substances réglementées, etc.)

Option B - Le maintien du modèle de contrat actuel; des restrictions concernant les fournisseurs pharmaceutiques qui ont l'autorité pour envoyer des ordonnances au poste de soins infirmiers.

Notes relatives à ce modèle :

- Les infirmières passent moins de temps en effectuant les tâches infirmières à cause du travail nécessaire dans la salle de médicaments.

Option C – Sans contrat; seules les ordonnances « fragiles » autorisées par le contractant vont être expédiées au poste de soins infirmiers (c'est-à-dire des articles qui devront être entreposés au réfrigérateur avec des plages de températures strictes)

Notes relatives à ce modèle :

- Pas de services de soutien.
- Pas de service à valeur ajoutée ni de préparation de médicaments en stock (médicaments antituberculeux, substances réglementées, etc.)
- Les ordonnances nécessitant une surveillance particulière ne sont plus gérées pour les clients au poste de soins infirmiers.
- Les clients ont une relation plus forte avec leur pharmacien.

Option D - Un contrat pour les services de soutien, les services à valeur ajoutée et la préparation de médicaments en stock (médicaments antituberculeux, substances réglementées, etc.); seules les ordonnances « fragiles » autorisées par le contractant vont être expédiées au poste de soins infirmiers (c'est-à-dire des articles qui devront être entreposés au réfrigérateur avec des plages de températures strictes)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS - Services pharmaceutiques

Notes relatives à ce modèle :

- Les ordonnances nécessitant une surveillance particulière ne sont plus gérées pour les clients au poste de soins infirmiers.
- Les clients ont une relation plus forte avec leur pharmacien.

Option E - Des contrats avec plusieurs fournisseurs en fonction des zones géographiques ou des régions gérées par conseil tribal.

Notes relatives à ce modèle :

- Plusieurs modèles créent des difficultés pour la formation des professionnels de la santé.
- Crée des défis pour les professionnels de la santé qui travaillent sur plusieurs sites avec différents contractants.
- Exige de ressources supplémentaires pour administrer et surveiller plusieurs contrats.
- Crée des défis pour les clients en visite lorsque le modèle de pharmacie diffère de celui de leur communauté d'origine.

Option F - Autres modèles permettant un équilibre entre la durabilité du service et les besoins du client.

Annexe B – Questions de l'industrie

Les intervenants sont encouragés à soumettre leurs réponses aux questions ci-dessous.

En gardant à l'esprit une méthode d'approvisionnement concurrentielle et la description des services et des options, veuillez répondre aux questions suivantes.

1. Avez-vous un autre modèle de prestation de services (option F) à recommander? Veuillez décrire en détail.

2. La prestation de services est-elle viable et durable en vertu de chaque modèle? Si non, pourquoi?

Option A : Oui/Non Option B : Oui/Non Option C : Oui/Non Option D : Oui/Non Option E : Oui/Non

3. Y aurait-il des coûts supplémentaires concernant la prestation du service pour les options A, B, C ou D? Si oui, veuillez spécifier.

Option A : Oui/Non Option B : Oui/Non Option C : Oui/Non Option D : Oui/Non Option E : Oui/Non

4. Quelles améliorations pourrait-on y apporter à chaque modèle de prestation de services?

Option A :

Option B :

Option C :

Option D :

Option E :

5. Combien de temps aurez-vous besoin pour lancer la prestation de ces services?

Option A :	Option B :	Option C :	Option D :	Option E :
<3 mois	<3 mois	<3 mois	<3 mois	<3 mois
3-6 mois	3-6 mois	3-6 mois	3-6 mois	3-6 mois
6-12 mois	6-12 mois	6-12 mois	6-12 mois	6-12 mois
>12 mois	>12 mois	>12 mois	>12 mois	>12 mois

6. Selon vous, quelle est la signification de la pharmacie dans les communautés?

7. Quelles sont les forces et les faiblesses de l'ancien modèle pharmaceutique?
